

**LOI N° 004 /PR/2011**

*Portant Ratification de l'Ordonnance  
N° 001/PR/2011 du 10 Janvier 2011  
Accordant une Amnistie  
aux Prisonniers de Guerre*

Vu la Constitution ;

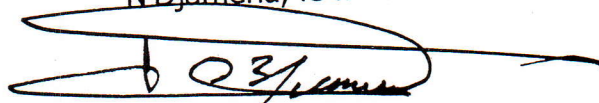
L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 15 Mars 2011 ;

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1.- Est ratifiée, l'Ordonnance n° 001/PR/2011 du 10 Janvier 2010 accordant une Amnistie aux Prisonniers de Guerre.

Article 2.- La présente Loi sera enregistrée, publiée au Journal Officiel de la République et exécutée comme Loi de l'Etat. *SJS. NGR*

N'Djaména, le **24 Mars 2011**.....



**IDRISS DEBY ITNO**